

AFFAIRE N°4 - Concession à la SEDRE du dossier de création et de réalisation de la Z. A. C. de Moufia.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la session du Conseil Municipal en date du 7 mai 1974, vous avez bien voulu adopter le principe de la création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z. A. D. de Moufia, arrêté préfectoral n° 1357 SGAE/4 du 25 avril 1974).

De même, lors de la session du 7 juin 1974, vous avez adopté le principe de création d'une Z. A. C. son objet essentiel étant l'implantation de Services Administratifs et para-Administratifs, de bâtiments à usage d'habitation et d'activités, et de tous les équipements en résultant.

Un projet d'Aménagement de la zone (P. A. Z.) a été confié à M. Alexis ROMNEY (Urbaniste).

Pour permettre la continuation de ce programme, je vous propose de confier à la SEDRE, (comme cela a déjà été fait pour la Z. A. D. des Patates à Durand) l'étude du dossier de création et de réalisation de la Z. A. C. de Moufia.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*Vu*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales*

*Signé: Paul PASTOR*

*Pour copie conforme*

*Saint-Denis, le 3 novembre 1976*

*Le Chef de Bureau délégué*

*J. LACOSTE*